

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 20 février 2017
École Caroline Aigle

Présents :

M. Claude BERTRAND, M. Guillaume BROSSOLET, M. Patrick CABON, M. Laurent CARO, Mme Maryvonne CLÉMENT-KLEIN, Mme Aurélia COTTE, M. Benoît DECHAMPS, Mme Catherine DESCHATRETTE, Mme Muriel DUBIEF, Mme Monique ESCUDER, M. Nicolas GENER, Mme Mariam GUEL, Mme Martine JAYOT, M. José KLEIN, M. Nicolas LOCATELLI, M. René LORDON, M. Guillaume MANON, M. Jean-Charles MAURICE, Mme Jeanne NAUDET, Mme Martine ONILLON, M. Emmanuel OSERET, Mme Annie PIGNAUD, M. Luc ROSEL, Mme Isabelle ROY, M. Jean-Yves ROY, M. Alain SINEGRE, M. Kacem TABABI, M. Mickaël VIDEAU, M. Jean-Marc WEULERSSE, Mme Sylvia WEPPE,
Excusés : M. Michel CARRIER, Mme Françoise DE SAINTE-MARIE, Mme Jenny MARINARO, M. Guy PERRAGUIN.

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, la voirie et au cimetière.

M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement,

Services municipaux : M. Marc CARPENTIER et M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Patrick CABON,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Introduction :

a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier Le Plateau.

M. CARISTAN introduit la réunion en évoquant les premiers cafés gourmands des conseils de quartier qui se sont déroulés le 28 janvier et le 4 février. L'idée est de créer des temps conviviaux qui sont l'occasion de discuter entre riverains et membres des conseils de quartier et de réfléchir ensemble à des propositions d'amélioration de la vie du quartier.

Cette première formule originale a été un succès. M. CARISTAN invite les conseils de quartier à se saisir de ce type de rencontres publiques moins formelles que les réunions de conseils de quartier et qui offrent un lien supplémentaire avec les habitants.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

Patrick CABON est président de séance

c) Validation du Compte rendu de la séance du 28 novembre 2017.

Corrections apportées : M. Claude BERTRAND est inscrit parmi les participants. M. BERTRAND précise son propos au sujet de la place des Causeuses : il n'a pas dit qu'il souhaitait une sculpture ; il a proposé de réfléchir à quelque chose qui pourrait renforcer l'identité du quartier. Le compte-rendu est validé.

1. Points spéciaux – Actualités :**a) Information sur les nouvelles délimitations des quartiers du Pileu, du Centre et de Lozère**

Mme ONILLON qui participe à la commission inter-quartier « Géographie » et M. CARISTAN rappellent que la charte de fonctionnement des conseils de quartier et la définition des périmètres des conseils de quartiers ont été validées de façon indépendante par le Conseil municipal du 11 février 2015. Il est par conséquent possible de travailler sur une évolution de la carte des conseils de quartier au regard de l'évolution urbanistique de la ville.

Lors du Forum des conseils de quartier de novembre 2016, il avait été annoncé qu'une réflexion sur la délimitation des quartiers serait menée, afin de prendre en compte les évolutions de la ville. La commission « Géographie » du 9 janvier 2017 s'est penchée dans un premier temps sur une évolution des limites entre le quartier du CENTRE et le quartier du PILEU. En effet la Gare militaire désaffectée était dans le quartier CENTRE ; des immeubles ont été construits sur son emplacement et sont maintenant habités . Ce nouveau quartier est dans le rayonnement de la maison de quartier Gérard Philipe, voit une grande partie de ses enfants scolarisés à l'école Henri Wallon sur le Pileu, voit ses habitants se sentir davantage appartenir au quartier du Pileu plutôt qu'à celui du Centre. De plus les propriétaires de la pharmacie du Pileu ont choisi de s'installer au cœur du quartier de l'ancienne gare militaire. L'officine garde cependant un lien privilégié avec sa clientèle historique du Pileu.

La commission a validé la nouvelle limite entre les quartiers du CENTRE et du PILEU dessinée par la voie ferrée du RER « C » intégrant dans le PILEU la place François Cossonnet, l'allée Iréna Sendler, la rue de l'Ancienne gare militaire, l'allée Élie Lassagne, la rue Marcellin Berthelot, la rue Paul Doumer.

Dans un second temps, la commission s'est intéressée au secteur de la résidence du Parc des Eaux vives à l'Est du quartier LOZÈRE. La portion de territoire entre la rue Lazare Hoche et les rues Léon Bourgeois et du Grimpré, était historiquement attachée au quartier du CENTRE. Des riverains de la résidence du Parc des Eaux Vives et de la résidence Les Godets ont fait savoir que leurs préoccupations en matière d'espace public portent davantage sur le CENTRE que sur LOZÈRE. Inversement les habitants de la rive paire (ouest) de la rue Léon Bourgeois se sentent plus tournés vers le quartier LOZÈRE notamment en raison des caractéristiques pavillonnaires de l'habitat. La commission a validé la nouvelle limite entre le CENTRE et LOZÈRE par la rue Léon BOURGEOIS depuis le carrefour des Francs-Tireurs et des Partisans jusqu'au bout de la rue Grimpré aux limites de Villebon sur Yvette.

Sur la base du travail fait en commission, le conseil municipal du 30 janvier 2017 a voté ces modifications de délimitations à l'unanimité.

b) Présentation des balades urbaines

M. CARISTAN présente la balade urbaine comme une méthode d'observation collective et conviviale sous forme de balade de terrain, pendant laquelle des atouts, faiblesses, problèmes sont discutés. Il s'agit également de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction d'un site.

Les balades urbaines sont l'occasion de parcourir le quartier à pied afin de relever toutes les propositions et questions des habitants liées à la vie quotidienne, de faire le point sur des aménagements réalisés et de présenter les projets du quartier. L'objectif est de croiser les regards entre participants (habitants, techniciens de la ville, élus).

Les balades urbaines peuvent permettre en outre, de faire découvrir un patrimoine à de nouveaux arrivants dans la commune et peuvent se préparer et se réaliser avec les associations. L'ensemble des habitants du quartier sont invités à participer à la balade urbaine.

Le parcours doit permettre de découvrir différents lieux du quartier, problématiques, mais également ce qui mérite d'être mis en avant. L'ensemble d'un quartier ne peut être visité en une seule balade urbaine d'où la nécessité de bien réfléchir au parcours (problématique, facilité de circulation...).

Avant chaque balade urbaine, le choix du parcours est défini par le conseil de quartier qui le communique à la Ville afin de préparer la visite avec les services concernés.

- ✚ M. CABON rebondit sur cette présentation pour informer d'une balade de découverte organisée le 26 février par l'A.D.P.P.
- ✚ M. BERTRAND insiste sur l'importance de faire découvrir Palaiseau aux nouveaux arrivants du quartier Camille Claudel.
- ✚ Mme ONILLON propose de regrouper la commission « balades urbaines » avec la commission « circulations douces ». M. CARISTAN confirme que la thématique d'une balade urbaine peut très bien être celle des circulations douces.
- ✚ Un groupe de travail destiné à préparer des balades urbaines est constitué par Mme ONILLON, M. BERTRAND, M. CABON et M. WEULERSSE.
- ✚ Mme ONILLON et M. BERTRAND émettent le souhait de voir dans cette commission des personnes aux profils divers pour assurer une représentativité plus large : personnes se déplaçant en rollers, avec des poussettes ...

c) Présentation de la journée citoyenne

M. CARISTAN présente le concept de la Journée citoyenne : c'est une journée de mobilisation bénévole des habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser un chantier d'amélioration de leur cadre de vie. C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus et des services. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. La journée citoyenne est un moment privilégié d'échange et de partage favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, élus et associations et contribue au mieux vivre ensemble toute l'année.

M. CARISTAN illustre cette présentation par des exemples de chantiers : une opération de nettoyage, la plantation des herbes aromatiques (budget d'investissement 2016), la rénovation d'un bien public... et informe que le Palaiseau Mag' de Mars lancera un appel à suggestions. Une commission composée de représentants des conseils de quartier se réunira à la mairie le 30 mars pour retenir les projets à réaliser lors de la journée citoyenne fixée à la date du 20 mai prochain.

d) Ferme des Granges

À la demande du conseil de quartier, M. CARISTAN fait un point sur ce site : la Ferme des Granges appartient pour une partie à la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et pour une autre partie, au Ministère de l'Agriculture. La réflexion sur l'avenir de ce site est toujours en cours mais à l'heure actuelle aucun projet définitif n'a été retenu. De multiples contraintes existent car :

- Ce projet devra être respectueux de ce patrimoine palaisien et participer à sa mise en valeur. Il sera nécessaire d'évaluer la faisabilité de ce projet au regard du porteur dudit projet,
- Les bâtiments se dégradent dans sa partie appartenant au Ministère de l'Agriculture et les filets de protection mis en place ont été endommagés par la dernière tempête. Monsieur le Maire a fait part à l'Etat de son inquiétude et de sa vigilance sur ce point, et a demandé à l'Etat d'assurer rapidement l'entretien des parties qui se dégradent et ce avant d'atteindre un point de non retour et que soit menacée la pérennité du site. En parallèle, des négociations avec le Ministère de l'Agriculture ont été lancées dans le but d'une acquisition complète du site par la collectivité.
- Mme CLÉMENT-KLEIN évoque la présence d'une salle de réunion dans la Ferme des Granges et demande s'il est possible de s'en servir pour réunir le conseil de quartier ou la mettre à disposition des associations par exemple. M. CARISTAN répond que cette salle est intercommunale (CPS) et qu'elle a un statut particulier similaire à celui du théâtre de La

Passerelle ou du centre aquatique La Vague, qui ne permet pas de l'utiliser comme Mme CLÉMENT-KLEIN le propose. Pour pallier le besoin en salles sur le Plateau, M. CARISTAN précise que la municipalité a demandé une étude pour aménager la parcelle jouxtant le parking qui fait face à la place des Causeuses et à la pharmacie des Écoles et la dédier à un square demandé par les habitants du quartier ainsi qu'à une salle de réunion précisément pour les associations et le conseil de quartier.

- M. BERTRAND intervient sur le devenir de la Ferme des Granges. Comment les Palaisiens seront informés ? Auront-ils la possibilité de donner leur avis ? Il souhaite qu'un point régulier soit fait auprès du conseil de quartier pour que ce dernier soit tenu informé à toutes les étapes du projet.

e) Choix de l'emplacement du panneau d'affichage du conseil de quartier

Le conseil de quartier hésitait entre deux emplacements : la place des Causeuses et à l'entrée de l'école Caroline Aigle. Après quelques échanges entre les participants, le conseil de quartier choisit de positionner ce panneau sur la place des Causeuses pour une plus grande visibilité auprès du public.

2. Point sur les travaux des commissions

a) Commission Investissements : projets du Conseil de quartier et nouvelles candidatures pour cette commission

Un budget global d'investissements commun à tous les conseils est destiné à la réalisation d'aménagements (50 000 €). Depuis 2015, les projets s'inscrivant dans le budget d'investissements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : pose de tables de jeux de société, plaques de signalétique patrimoniale dont une pour la Ferme des Granges, création d'un cheminement piétons dans le square du Pileu, plantation d'herbes aromatiques en libre accès. M. CARISTAN invite la commission « Investissement » du conseil de quartier Plateau à réfléchir à des projets pour l'exercice 2017. M. BERTRAND rejoint cette commission qui est composée actuellement de Mmes ONILLON, CLEMENT-KLEIN, BADONNEL et PAJOT.

b) Commission « Dénomination des rues » : Délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2017

L'aménagement du campus sur le Plateau a vu naître de nouvelles voies et places à nommer. La municipalité a choisi de procéder à ces dénominations à partir des propositions des Palaisiens et des Conseils de quartier. Ainsi durant l'été 2016, les services municipaux ont recueilli les suggestions en rapport avec les thématiques territoriales du Plateau, notamment les sciences.

Au total 42 propositions ont constitué une base de données à partir de laquelle la commission inter-quartier « Dénomination des rues » a procédé à une sélection de propositions pour quatre voies et places à nommer. Le choix final de noms des voies a été adopté au Conseil municipal du 30 janvier 2017 :



A.cours Pierre Vasseur

B.cours Gilbert Simondon

C.rue Maria Goeppert-Mayer

D. place Rose Dieng-Kuntz

c) **Retour sur la réunion de la commission « Circulations douces » du 1er février 2017**

Mme ONILLON rappelle que l'objectif était de dresser un état des liaisons pédestres et cyclables de Palaiseau, de hiérarchiser les actions à mener par ordre d'urgence en fonction du degré d'utilisation des cheminements et en prenant particulièrement en compte les aspects de sécurité, puis de définir les grandes lignes d'un programme de travail pour les réunions à venir.

Il a été question

- de la RD 117 (Avenue des Alliés, Avenue de Stalingrad),
- de la RD 988 ((Avenue du Général Leclerc, du 8 Mai 1945, du Général de Gaulle),
- des accès aux gares RER,
- de questions spécifiques concernant les chemins pédestres,
- de questions spécifiques concernant les pistes ou voies cyclables,
- du plan de travail pour les prochaines réunions.

Quelques exemplaires de la version papier du compte rendu de la réunion du 1^{er} février étaient disponibles; la version informatique sera envoyée à tous les participants.

A propos des circulations douces, la fermeture récente de la résidence du Parc d'Ardenay a été évoquée par plusieurs participants dont M. BERTRAND, Mme NAUDET et Mme DESCHATRETTE. Cette fermeture révèle la dangerosité des trottoirs des rues Denfert Rochereau et Maurice Berteaux accentuée ces derniers temps par une plus forte fréquentation ; demande est faite à la municipalité de s'inquiéter de cette situation.

3. Questions diverses.

- M. CABON présente une carte avec les 3 gares du Plateau de la future ligne 18 et le site de la gare supplémentaire demandée par Palaiseau (www.cq-plateau-palaiseau.net/2017/02/secteur-de-la-croix-de-villebois/). Il informe que HDZ Urbanistes Architectes a été retenu pour la réalisation de l'étude de faisabilité urbaine sur le secteur de la Croix de Villebois (Ring de Polytechnique) qui correspond à un large cercle autour de la nouvelle gare demandée. Le groupement composé de l'agence HDZ Urbanistes Architectes, OLM Paysagistes, Urban Eco Scop, Ingérop et Transitac accompagnera la ville de Palaiseau, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, la SAEML ScientiPôle Aménagement et l'EPA Paris-Saclay pour la réalisation

d'une étude visant à appréhender les potentiels de développement urbain et paysager sur le secteur de la Croix de Villebois.

La Société du Grand Paris prévoit de construire le centre de maintenance et de remisage de la ligne 18 dans ce secteur à l'ouest de l'entrée actuelle de l'École polytechnique.

M. CARISTAN ajoute que la municipalité a émis le souhait fort de voir une seconde gare implantée sur le territoire de Palaiseau pour desservir notamment le quartier Camille Claudel. Il rappelle que le Monsieur le Maire a expliqué lors du dernier conseil de quartier que l'étude de composition urbaine du secteur de la Croix de Villebois a pour objectif de réfléchir à la façon de maîtriser l'urbanisation de ce secteur pour en préserver l'identité. Des participants font remarquer que cette gare est située à un kilomètre de la place des Causeuses.

- M. BERTRAND signale que des véhicules s'engagent dans le chemin de la Vauve aux Granges sans savoir que c'est une impasse et qu'il serait judicieux de poser un panneau « sans issue » à l'entrée du chemin.
M. SFERRAZZA prend note et précise que des travaux de réfection de voirie seront réalisés sur cet accès à la forêt après les travaux sur le réseau d'assainissement qui vont avoir lieu en 2018.
- Une participante demande si un projet immobilier verra le jour au niveau de la parcelle située à proximité du rond-point de la route de Saclay. M. CARISTAN répond que cette parcelle était initialement destinée à la phase 2 de l'éco-quartier Camille Claudel, ce secteur fait partie de l'étude de la Croix de Villebois. Toutefois cette seconde phase du projet est aujourd'hui à l'arrêt. Une autre parcelle fléchée sur la phase 2 donnant sur le chemin de Vauhallan a été confiée par la municipalité via une convention précaire de 5 ans à l'association des Grands Bilhaus pour en faire un jardin partagé tant qu'aucun autre projet n'est porté.
- Pour répondre à la question d'un participant, le choix des emplacements des jardinières de plantes aromatiques pour le Plateau (budget d'investissement 2016) n'a pas encore été fait. Mme ONILLON rappelle l'hypothèse d'en installer devant la Ferme des Granges.
- M. CARISTAN précise que l'accès au futur parking de 88 places derrière le centre aquatique de La Vague disposera d'un accès pour les véhicules uniquement par la rue Maximilien Robespierre afin de ne pas augmenter le trafic sur le chemin de Vauhallan. Un accès piétonnier côté chemin de Vauhallan permettra d'aller du parking au gymnase.
- Un participant signale des anomalies à propos des bacs enterrés de collecte d'ordures ménagères et de recyclage du quartier Camille Quartier (souvent pleins, abîmés). M. CARISTAN répond que les conteneurs sont équipés de capteurs induisant le ramassage par le SIOM. M. SFERRAZZA, vice-président du SIOM, ajoute que les pièces de remplacement pour les bacs endommagés ont été commandées.
Une information est souhaitée près des bacs quand ils sont hors d'usage.
- M. BROSOLETT pose la question de la signification des petites bandes blanches récemment dessinées au sol dans certaines rues de la ville ; M. SFERRAZZA répond qu'il s'agit des marquages de la voirie à l'entrée des zones 30.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (lundi 19 juin à 20h).

Point sur le déploiement des caméras de vidéo-protection

Plan du parking de 88 places situé près de La Vague et réglementation des stationnements

Points d'actualités

Information sur le calendrier de travaux du futur équipement sportif situé sur le Plateau

Information sur les effectifs des classes à la rentrée 2017-2018

Lundi 20 mars à 20h : Atelier PLU pour le quartier du Plateau

Lundi 19 juin à 20h : Prochain conseil de quartier du Plateau